

# ABT

## OUVRAGE DE CHASSE A CLAPET

### OPTION Regard à Vannes Intégrées RVI

L'ouvrage de chasse automatique assure le stockage d'une unité de volume (bâchées) à fort débit d'un effluent pour l'alimentation séquentielle notamment d'un filtre à sable ou d'un filtre à roseaux. Le cas échéant, l'effluent brut sera de préférence **dégrillé** à 20 mm ou 40 mm au maximum.

Son exécution se décline en capacités de 1,00 à 15,3 m<sup>3</sup> de bâchées avec une hauteur de marnage réglable de 0,40 m à 1,70 m.

Le dispositif de chasse (**Brevet n° 01 16546**), **sans énergie électrique**, comprend un clapet équilibré, entraîné par un flotteur d'ouverture fixé sur un bras verrouillé. Un système de gâche, libéré par la pression d'un flotteur d'amorçage, provoque son ouverture. La fermeture est commandée par un flotteur d'arrêt agissant sur le battant.

Un **REGARD INTEGRE** comportant deux ou trois **VANNES (Brevet 11 01435)**, appelé **OPTION RVI**, permet une sélection manuelle au niveau de l'ouvrage, à l'aide de poignées de manœuvre.

**Dans ce cas le niveau de sortie est identique à celui du mobile à clapet (pas de perte de fil d'eau).**

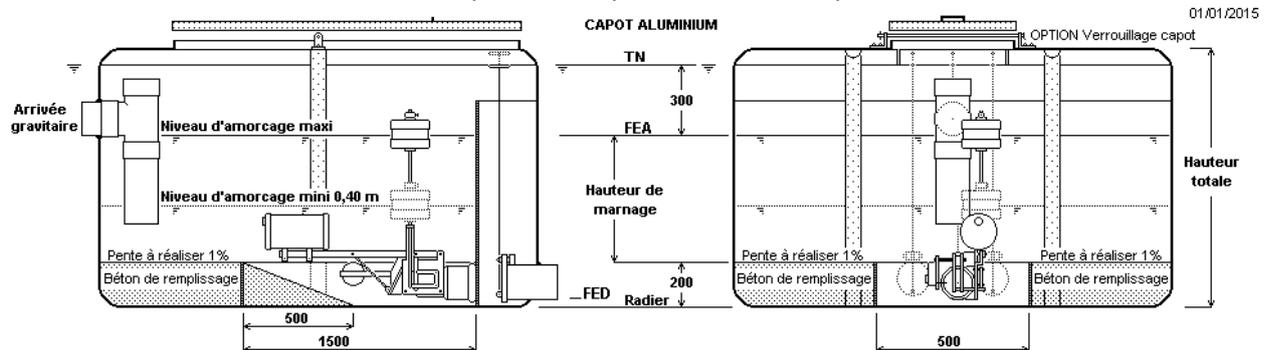
L'ouvrage réalisé en polyester armé à la fibre de verre, comporte un couvercle en aluminium.

**OPTION N°1** : un **compteur de bâchées** électrique, placé dans un coffret IP 65 à fixer sur le capot de la cuve, commandé par un régulateur de niveau.

**OPTION N°2** : un **dispositif de verrouillage** du capot, cadénassable.

La version standard se décline en 2 ou 3 sorties, pour toutes autres configurations, nous consulter.

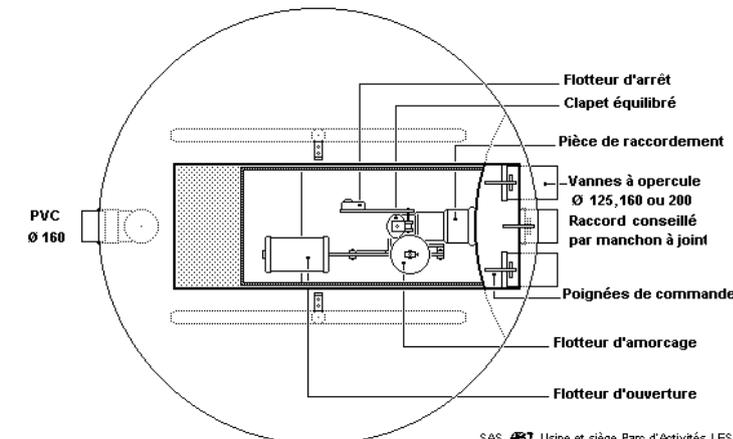
L'installation du mobile de chasse à clapet et des options est réalisée par un technicien **ABT**.



**NOTA** : L'utilisation d'un mobile de chasse à clapet impose la mise en place d'un ouvrage de dégrillage manuel ou automatique avec un entrefer de 20 mm ou une alimentation par retoulement avec des pompes dilacératrices.

DIAMETRE CUVE (mm)	Hauteur			
	de marnage (m)	totale cuve (m)	Volume de chasse (l)	
Mini 0,50	1,10	1200	2100	3200
Standard 0,90	1,50	2100	3700	5800
1,30	1,90*	3100	5300	8300
Maxi 1,70	2,30*	7000	10900	15300

(\*) : une échelle est obligatoire pour pénétrer dans la cuve.  
Le réglage de la hauteur de marnage est continu entre le mini et le maxi.



SAS **ABT** Usine et siège Parc d'Activités LES SABLES  
296, avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN  
TEL : 0 566 130 023 FAX : 0 566 130 295  
Site Internet : www.abt.fr

Ce plan est la propriété de la SAS **ABT** et ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation

L'ouvrage doit être placé sur une surface plane, horizontale, obtenue par terrassement en pleine fouille, et reposé sur un radier béton de 10 cm d'épaisseur.

**Le remblayage est effectué au sable, sans compactage.**

Dans tous les cas, nous conseillons de réaliser une dalle de propreté autour de l'ouvrage.

Siège Social : **AQUITAINE BIO-TECHNIQUE**  
Espace activités Les Sables, 296, avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN  
Tél : 05 56 13 00 23 – Fax : 05 56 13 02 95  
www.abt.fr

**CHASSE A CLAPET Option RVI**  
Brevet N° 01 16546 Brevet N° 11 01435

**PLAN DE PRINCIPE**

SAS au capital de 56 160 €  
RCS BORDEAUX 391 581 592  
SIRET 391 581 592 00022  
APE 7112B

# ABT



*Vue de dessus cloison posée avec les équipements installés :  
Mobile de chasse et système de répartition intégré (RVI)*



*Poignées de sélection manœuvrable de l'extérieur de l'ouvrage de stockage*

# ABT



*Sécurité de maintien en position  
ouverte de la vanne à opercule*



*Vue extérieure sur les trois sorties*

*Sortie droite et parallèle sans perte  
de fil d'eau*